



Énoncé de la politique en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable

Allegion s'engage à mener ses activités de manière sûre, respectueuse de l'environnement et durable, en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), ainsi qu'avec certains programmes volontaires et conventions collectives applicables. Allegion s'efforce en permanence de promouvoir et de protéger la santé et la sécurité de l'environnement, de ses employés, de ses clients, de ses sous-traitants et des membres des communautés locales dans lesquels nous exerçons nos activités à travers le monde.

Allegion fonctionne selon des principes et des pratiques qui soutiennent nos engagements. Il s'agit notamment de :

- Intégrer des stratégies solides en matière d'ESS et de développement durable dans tous les éléments de notre activité ; nous définissons des indicateurs et des objectifs quantitatifs pour assurer une responsabilité claire et pour suivre et mesurer l'amélioration des performances en matière d'ESS.
- Réaliser des évaluations et des audits périodiques et formels de notre niveau de conformité, tout en réexaminant régulièrement nos objectifs et nos indicateurs.
- Créer une culture d'entreprise où chacun, chez Allegion, est responsable de la sécurité :
 - Les cadres et les superviseurs montrent l'exemple en contribuant à garantir un lieu de travail sûr, sain et respectueux de l'environnement ; ils reconnaissent et encouragent régulièrement les pratiques de travail sûres et durables ;
 - Les employés sont formés et censés comprendre les aspects de l'ESS et du développement durable, les dangers et les contrôles associés à leur travail ; ils sont habilités et encouragés à signaler les conditions dangereuses ; et



- Les employés comprennent qu'ils ont le devoir de se protéger, de protéger leurs collègues et de protéger l'environnement. Pour ce faire, ils sont consultés sur les questions d'ESS et de développement durable et participent à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des programmes.

- Mettre en œuvre des mesures visant à sensibiliser les parties prenantes internes et externes à notre politique de gestion de l'environnement et à ses impacts.
- Établir des priorités et des plans d'action pour améliorer en permanence nos systèmes de gestion et nos performances en matière d'ESS et de développement durable ; cela comprend la réduction de l'utilisation des ressources naturelles, la minimisation des déchets et la prévention de la pollution, ainsi que la prévention et l'élimination des accidents, des blessures et des risques sur le lieu de travail.
- Concevoir, exploiter et entretenir nos installations de manière à minimiser les impacts négatifs en matière d'ESS et de développement durable.
- Utiliser les matériaux de manière responsable, y compris, dans la mesure du possible, en les recyclant et en les réutilisant.
- Agir de manière à être sensible aux préoccupations de la communauté concernant les questions d'ESS et de développement durable.

Ces principes sont essentiels à notre réussite future. En tant que leader mondial, nous nous engageons à exercer nos activités de manière durable tout en protégeant l'environnement, la santé et la sécurité dans les communautés dans lesquelles nous sommes présents.

Cordialement,

John H. Stone

Date d'entrée en vigueur : 31/01/2025